

## **Formation Continue des personnels : de l'émancipation à la contrainte, chronique d'un sabotage annoncé.**

Les deux derniers Comités Sociaux d'Administration (CSA) de l'année scolaire se sont tenus à une semaine d'intervalle. Celui du 24 juin portait sur le programme académique de formation continue. Celui du 3 juillet, consacré au Rapport Social Unique (ex-bilan social), nous a permis d'y revenir, de confirmer nos inquiétudes, d'aiguiser davantage nos revendications.

Il fut un temps — pas si lointain — où, dans l'académie de Nice, une ambition partagée entre administration et syndicats portait un nom : EAFC, École Académique de la Formation Continue. Un projet pensé pour redonner sens, liberté et envie à une formation jusqu'alors poussièreuse, subie via un catalogue vertical imposé par les corps d'inspection. La CGT avait été à l'initiative de ce renouveau dès 2019, dès le premier CSA du Recteur Laganier, alors un peu déstabilisé par notre vindicte, mais qui avait su saisir la balle au bond. Plus de choix, plus de transversalités, plus de flexibilité, plus d'opportunité de formation... C'est ce que nous avons construit ensemble. C'est suffisamment rare pour le souligner. Ensemble. En juin 2023, à peine deux ans en arrière, l'administration évoquait encore un "élan collectif", de la "co-construction", et une "liberté de se former". Les votes syndicaux étaient alors unanimes et favorables.

Deux ans plus tard, le constat est brutal sans être inattendu : Pacte, RCD et austérité ont enclenché une contre-révolution.

### **Un boulet de démolition autour d'un édifice fragile**

En 2023-2024, l'arrivée du Remplacement de Courte Durée ou RCD (son pacte, son plan, ses stats...) a radicalement changé la donne. Dans le second degré, les départs en formation ont été freinés, voire empêchés, sous le haut patronage de chefs d'établissement plus préoccupés par leurs statistiques que par le développement professionnel des personnels.

L'offre s'est recentrée sur « l'essentiel » — autrement dit : l'imposé, le ciblé, le « public désigné », de préférence hors du temps d'enseignement. En 2023-2024, plus de 30 % des formations ont été imposées. Ce chiffre devrait grimper à plus de 40 % en 2024-2025, notamment avec la mise au pas des enseignants de français et mathématiques en collège, sommés de se « former » au nom du « choc des savoirs ». Cette année scolaire écoulée, les formations « à candidature individuelle » (au choix de l'agent) s'effondrent en français (52% à 32%) et baissent de 3,5 points en mathématiques.

Et cela continuera : les PLP Lettres et Maths seront les prochains concernés. La CGT a souligné que cette extension aux PLP s'est faite dans une opacité totale, sans motivation explicite du Rectorat, sans passage en CSA, et dans un climat de fort mécontentement chez les collègues. Ces formations imposées, qui progressent d'année en année, constituent l'exacte inversion de la promesse EAFC.

### **Sans le CPF c'est la double peine**

La CGT Éduc'action de l'académie de Nice n'a jamais été une fervente partisane du Compte Personnel de Formation (CPF). Dès son lancement, nous en avons pointé les limites. D'une part, nous considérons que l'Education Nationale a la compétence en tant que service public pour assurer elle-même la formation de ses personnels : gratuitement, équitablement, qualitativement. D'autre part, parce que le CPF est souvent un tremplin pour des officines privées surfacturant des prestations de qualité inégale. Enfin parce que ce dispositif s'inscrit dans une logique individualiste, éloignée des principes d'égalité d'accès et de formation collective.

Mais aujourd'hui, à l'heure du reflux général de la formation continue, face à la montée du tout-imposé, le CPF devient paradoxalement l'un des rares espaces de respiration professionnelle. Et sur ce terrain aussi, l'État est défaillant.

Selon nos estimations, en s'en tenant strictement à l'arrêté du 21 novembre 2018, 54 millions d'euros par an (l'équivalent de 4,8% de la masse salariale de l'Académie) devraient être mobilisés dans l'académie de Nice pour financer les CPF de ses 36 000 agents. En réalité ? À peine 1,5 million d'euros sont effectivement dépensés. Nous disons « selon nos estimations » car le Rectorat n'a pas fait œuvre de transparence à ce sujet. Comme il ne nous a pas démenti non plus, tout porte à croire que nous serions en deçà de la réalité.

La Rectrice rappelle que l'employeur a le droit de prescrire des formations. Nous lui avons rappelé son obligation légale de garantir un droit à la formation pour tous. Le RSU le prouve noir sur blanc : il s'agit bien d'un désengagement organisé, d'un mépris assumé pour un droit inscrit dans la loi.

Le minimum, aujourd'hui, serait de garantir les moyens du CPF, en reconnaissance de l'initiative individuelle. Ce n'est pas une faveur. C'est la compensation minimale d'un droit bafoué.

### **Premier degré : la démonstration par les faits**

Sauf pour le CPF, les constats faits jusqu'ici concernent surtout le second degré — tu l'auras remarqué, cher collègue. Mais le premier degré apporte une illustration limpide de la position que nous défendons : faire de la formation un outil d'émancipation.

Malgré les injonctions du « plan français » et du « plan maths », les trajectoires sont révélatrices. En 2023-2024, dans le Var, 50 % des formations ont été choisies, pour un taux d'assiduité de 99 %. Dans les Alpes-Maritimes : 79 % de formations imposées, et une assiduité 15 points plus faible. Le 06 est, pour ainsi dire, saturé d'offres estampillées « circonscriptions apprenantes ».

Moralité ? En matière de formation professionnelle : la liberté attire et engage alors que l'injonction décourage et éloigne. Toutes les études internationales le confirment. Et il y a de l'espoir : les formations d'initiative collective et les dispositifs de co-développement entre pairs progressent. Les plans imposés arrivent à leur terme. Les candidatures individuelles augmentent. Dans le premier degré, l'E AFC a tout de même été une petite révolution culturelle, rompant avec le pouvoir exclusif des IEN. Il aura fallu un temps d'adaptation un peu plus long pour qu'arrive les premiers satisfécits.

### **Ne pas désespérer, se battre encore**

Pendant deux ans, Mme la Rectrice a systématiquement rejeté nos alertes sur les effets délétères des formations imposées : désorganisation des établissements, surcharge des emplois du temps, alourdissement de la charge mentale, démotivation. Aujourd'hui, elle ne les conteste plus aussi franchement. Les faits parlent d'eux-mêmes. Elle semble même s'en inquiéter. C'est une des raisons pour lesquelles elle choisit de maintenir l'outil de formation en maintenant les volumes de formation en recourant massivement... à la contrainte.

La CGT, qui a contribué à la naissance de l'E AFC, l'a accompagnée avec bienveillance, comme on suit les premiers pas d'un enfant. Hésitants, fragiles, mais porteurs d'espoir.

On lui a coupé une jambe. En poursuivant, la métaphore nous pourrions dire que les jambes de repousse pas, point final d'une ambition commune. Alors, finissons-en avec la métaphore.

Et réaffirmons, clairement, notre position :

**La CGT revendique :**

- Le respect du droit au CPF, avec un financement conforme aux textes réglementaires.
- Une offre publique, gratuite, ambitieuse, recentrée sur les besoins réels des personnels.
- Le retour de la liberté de choix, à tous les niveaux, pour toutes les catégories de personnels.
- Une concertation réelle, sur les contenus, les formats et les calendriers.

« Il n'y a pas d'École émancipatrice sans formation émancipée. »